

Info - Vatican - Audit - Un nouvel accord signé

Author : Rédaction RC

Categories : [Non classé](#)

Date : 11 juin 2016



Comme cela avait été [communiqué](#) il y a quelques semaines, il a été jugé opportun de suspendre les activités de révision *«pour examiner la signification et la portée de certaines clauses du contrat, ainsi que ses modalités d'exécution»*. Avec PricewaterhouseCoopers, ces éléments ont été soumis à *«de nécessaires approfondissements»*, dans une atmosphère de *«sereine collaboration, en résolvant les questions préalablement apparues»*.

En particulier, il a été reconnu que, par la loi, la responsabilité de la révision comptable est confiée au bureau du réviseur général, comme dans chaque État souverain. La société mènera donc *«un rôle d'assistance et sera à la disposition des dicastères qui voudront recourir à son support ou à sa consultation»*. Il est par ailleurs précisé que la suspension du contrat n'avait pas été due à *«des considérations concernant l'intégrité ou la qualité du travail ouvert»*, ni *«à la volonté d'une ou plusieurs entités du Saint-Siège d'empêcher les réformes en cours»*.

En tenant compte de l'activité «*appréciée*» déjà accomplie par PricewaterhouseCoopers, le Saint-Siège, par un communiqué de la Salle de presse, a fait savoir qu'il avait signé «*un nouvel accord qui, en cohérence avec le cadre institutionnel, prévoit une collaboration plus ample*» avec cette société d'audit, et susceptible d'être adapté aux exigences du Saint-Siège.

[Source](#) Radio Vatican